



FICHE DE PRÉSENTATION

Les Hêtres

Lieu de vie et d'accueil à Boulazac Isle Manoir, membre du Collectif SANT 24.

7 places

10 à 18 ans ; accompagnement possible jusqu'à 21 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur

Accueil mixte

01 Identification

Dénomination	Lieu de vie et d'accueil Les Hêtres
Gestionnaire	Association Les Bouyjoux
Commune	Boulazac Isle Manoir
Responsables permanents	Vincent Lurgo, directeur et responsable technique
Téléphone	06 81 21 96 89
Courriel	les-hetres@bouyjoux.fr
Arrêté d'autorisation	Autorisation ASE du 11 août 1992, renouvelée en novembre 2022.
Capacité autorisée	7 places
Habilitation justice	Non.
Dernière évaluation	Évaluation externe (référentiel HAS) réalisée fin 2025.

02 Public autorisé

Tranche d'âge	10 à 18 ans ; accompagnement possible jusqu'à 21 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur.
Sexe	Accueil mixte.
Nature des mesures	Mesures administratives ou judiciaires confiées à l'Aide sociale à l'enfance ; contrats jeunes majeurs.
Accueils non pratiqués	Accueil d'urgence et accueil séquentiel non pratiqués ; accueil permanent.

03 Projet pédagogique

Le lieu de vie Les Hêtres propose un accueil de type familial au sein d'une maison individuelle, dans un cadre stable, sécurisant et bienveillant.

Le quotidien partagé constitue le principal support éducatif : il permet de créer une relation de confiance, d'observer les besoins de chaque jeune et de construire un accompagnement individualisé (projet pour l'enfant).

Le projet vise à soutenir la scolarité ou la formation, l'accès aux soins, l'autonomie et la socialisation. Une attention particulière est portée au maintien, à la restauration ou à l'évolution des liens familiaux, lorsqu'ils sont possibles et conformes à l'intérêt du jeune, dans le respect des décisions administratives ou judiciaires.

Le directeur et responsable assure la coordination du projet avec l'équipe éducative, les services prescripteurs, les familles et les partenaires.

04 Ressources mobilisables

- Une équipe d'au moins cinq permanents de lieu de vie, coordonnée par un directeur et responsable impliqué dans le quotidien ; continuité éducative organisée dans le cadre du « vivre avec ».
- Chambres individuelles et espaces de vie partagés ; un studio d'autonomie pour préparer progressivement la majorité et la sortie du dispositif.
- Accompagnement aux rendez-vous médicaux, psychologiques et administratifs ; mobilisation de psychologues, médecins et spécialistes extérieurs selon les besoins.
- Soutien à la scolarité, à la formation et à l'insertion ; liens réguliers avec les établissements scolaires, organismes de formation, employeurs et services de droit commun.
- Transports nécessaires au projet assurés ou organisés par la structure ; activités sportives, culturelles et de loisirs intégrées à l'accompagnement.

05 Situations que nous savons accompagner

- **Parcours marqués par des ruptures de placement ou une fragilité des liens** : le petit effectif, la stabilité des adultes et le quotidien partagé permettent un travail relationnel dans la durée.
- **Travail autour des liens familiaux** : préparation et reprise des contacts, soutien à la relation, accompagnement des temps de rencontre ou d'hébergement et transmissions au service référent, dans le respect des décisions administratives ou judiciaires.
- **Difficultés scolaires, absentéisme ou orientation à reconstruire** : suivi quotidien, coordination avec l'établissement et recherche de solutions adaptées (immersion, formation professionnelle, apprentissage).
- **Besoin d'un suivi psychologique ou psychiatrique compatible avec la vie collective** : accompagnement aux rendez-vous et transmissions régulières au référent.
- **Accès progressif à l'autonomie pour les adolescents et jeunes majeurs** : studio sur site, apprentissage de la gestion budgétaire, démarches administratives, mobilité, emploi et logement.
- **Fragilités émotionnelles ou comportementales** : pouvant être contenues par un cadre éducatif stable, sans surveillance médicale permanente ni dispositif de sécurité spécialisé.

06 Situations excédant nos moyens

- **Surveillance de nuit en éveil permanente** : l'organisation repose sur des permanents dormant sur place et ne prévoit pas de poste de veilleur de nuit.
- **Soins psychiatriques intensifs, surveillance clinique continue ou hospitalisations répétées** : aucun professionnel soignant n'est salarié dans l'équipe.
- **Moyens de contention ou de sécurisation spécialisés** : les locaux et l'organisation du lieu de vie ne sont pas conçus comme une unité contenant.
- **Soins infirmiers techniques quotidiens ou protocoles médicaux complexes** : la structure ne dispose pas d'un infirmier permanent.
- **Mises en danger graves, violences répétées ou crises aiguës imposant une présence renforcée et constante au détriment de la sécurité et de l'accompagnement du collectif.**

07 Modalités d'admission

Interlocuteur	M. Vincent Lurgo — directeur / responsable technique (tél. : 06 76 93 97 75)
Éléments attendus	Demande motivée, décision ou mesure en cours, rapport éducatif actualisé, éléments scolaires, médicaux et psychologiques utiles, droits de visite et d'hébergement, projet pour le jeune (PPE).
Délai d'instruction	Étude du dossier par la direction/responsable et l'équipe ; échange avec le service prescripteur. Délai indicatif à préciser selon l'organisation interne.
Rencontre de pré-admission	Rencontre du jeune avec son référent, présentation du lieu de vie, du cadre d'accueil, projet et recueil des attentes.
Délai demande → accueil	Réponse transmise au service prescripteur après la rencontre. Date d'accueil fixée selon la disponibilité d'une place et la préparation du projet d'admission.

Fiche établie par le lieu le 8 septembre 2026, sur la trame commune du Collectif SANT 24. Chaque fiche décrit la structure, jamais les jeunes accueillis.